



Place de la Mairie •
84220 Jucas
T : 04 90 05 78 00 • F : 04 90 05 77 80
E : contact@jucas.fr
www.jucas.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt le vingt-cinq du mois de mai,

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de JOUCAS se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du lundi 18 mai 2020, sous la Présidence de Monsieur Lucien AUBERT, Maire

Etaient présents : Mrs et Mmes AUBERT Lucien, EBOLI Laëtitia, GUILLOT Séverine, JEAN Maurice, LAUBRON Olivier, NICOLAS Lionel, PONTET Muriel, POZZO Alessandro, RICHARD Thibaud.

Etaient absents : M. Laurent DESORMEAUX, excusé, ayant donné pouvoir à M. Lucien AUBERT, M. Laurent QUEYTAN, excusé, ayant donné pouvoir à Mme Séverine GUILLOT.

M. Thibaud RICHARD a été nommé secrétaire.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La séance a été ouverte sous la présidence de M. AUBERT Lucien, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. RICHARD Thibaud a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (ART. L.2121-15 du CGCT).

1. ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres du conseil municipal, M. Alessandro POZZO, a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. AUBERT Lucien, 10 voix

M. AUBERT Lucien ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2. CREATION DES POSTES D'ADJOINT

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE la création d'un poste d'adjoint.**

3. ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. AUBERT Lucien, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection de l'adjoint. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L. 2122-7 et L. 212-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 1 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election du 1^{er} adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. JEAN Maurice, 11 voix

M. Maurice JEAN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint au maire et a été immédiatement installé.

4. FIXATION DU TAUX DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DE L'ADJOINT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants à compter du 1^{er} juin 2020 :

Maire : 25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

1^{er} adjoint : 9,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Article 2 : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Article 3 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal.

SYNDICATS ET ORGANISMES EXTERIEURS : DESIGNATION DES DELEGUES

Conformément à l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales, LE Conseil Municipal doit désigner différents délégués titulaires et suppléants au sein de divers syndicats.

Délégués au sein du Conseil Municipal

Après le vote du Conseil Municipal, les résultats des scrutins sont les suivants :

5. Sont élus au sein du Syndicat d'Electrification Vauclusien :

Délégué Titulaire : Monsieur Lucien AUBERT

Délégué suppléant : Monsieur Laurent DESORMEAUX

6. Sont élus comme délégués au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon :

Délégué titulaire : Monsieur Alessandro POZZO

Délégué suppléant : Monsieur Olivier LAUBRON

7. Sont élus au sein du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière :

Délégué Titulaire : Monsieur Thibaud RICHARD

Délégué suppléant : Monsieur Laurent QUEYTAN

Délégués au sein du Conseil Communautaire :

Le Conseil Municipal propose au Conseil Communautaire de désigner les délégués suivants :

8. Syndicat Durance – Ventoux :

Délégué titulaire : M. Maurice JEAN

Délégué Suppléant : Monsieur Laurent DESORMEAUX

9. Syndicat Intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région d'APT

Délégué titulaire : Monsieur Lucien AUBERT

Délégué titulaire : Monsieur Maurice JEAN

10. COMMISSIONS COMMUNALES : CREATION ET DESIGNATION DES DELEGUES

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des collectivités territoriales et considérant la nécessité pour la bonne gestion de la commune de préparer certains dossiers en commissions, le Conseil Municipal décide de créer les commissions municipales suivantes et d'en désigner les membres :

- **Commission « ACTION SOCIALE »** : M. Lucien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI, Mme Séverine GUILLOT, M. Lionel NICOLAS

- **Commission Municipale « CULTURE »** :
 - ✓ **Fêtes et manifestations** : Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD
 - ✓ **La Strada** (cinéma itinérant) : M. Olivier LAUBRON, Mme Séverine GUILLOT
 - ✓ **Spectacles et développement culturel** : M. Olivier LAUBRON, Mme Muriel PONTET.

- **Commission Municipale des Ecoles** :
 - ✓ **Relation parents d'élèves** : Mme Muriel PONTET, Mme Laëtitia EBOLI, M. Maurice JEAN

- **Commission Municipale « AMENAGEMENT VOIRIE »**
 - ✓ **Voirie** : M. Lucien AUBERT, M. Maurice JEAN, M. Lionel NICOLAS
 - ✓ **Concours villes et villages fleuris** : Mme Séverine GUILLOT, Maurice JEAN, Lionel NICOLAS, Muriel PONTET.

La séance est levée à 20h24.

Le Maire,

Lucien AUBERT

